



INSCRIPTION A LA CANTINE MUNICIPALE
ANNEE SCOLAIRE

Note d'information sur les conditions d'inscription à la cantine jointe à la présente fiche, à conserver par la famille

↳ ENFANT(S)

Nom	Prénom	Date naissance	Classe
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
.....	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>

↳ PARENTS

Situation familiale Marié Divorcé Séparé Pacsé Concubinage Célibataire

	Père	Mère
Nom
Prénom
Date, lieu de naissance
Téléphone
Mail
Adresse domicile
Employeur
Autorisé à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

↳ AUTRES RENSEIGNEMENTS

Médecin de famille : Téléphone :

Assurance scolaire (nom et n° contrat) :

En cas de besoin autorisez-vous à faire hospitaliser votre enfant ? oui non

↳ PERSONNES, AUTRES QUE LES PARENTS, A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES A PRENDRE L'ENFANT

Nom - Prénom	Lien de parenté	Téléphone	Autorisé à prendre d'enfant
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Tourner SVP ↳

FACTURATION

Prélèvement automatique :

- OUI ↪ fournir obligatoirement un RIB et uniquement en cas de changement
 NON ↪ paiement à réception de la facture à la Trésorerie de Riom

Prix du repas :

Il est calculé à partir de l'attestation de droits ou de paiement CAF ou MSA faisant apparaître le Quotient Familial (QF), si cette attestation n'est pas fournie, le prix maximum est appliqué.

Je fournis l'attestation CAF /MSA :

- OUI n° allocataire obligatoire.....
↪ à fournir à chaque rentrée et changement de situation
↪ la facture sera établie au nom de la personne percevant la CAF/MSA
 NON tarif maximum appliqué

Si parents divorcés / séparés :

- la facture sera réglée : par le père pour tous les enfants
 1 des enfants, préciser.....
 par la mère pour tous les enfants
 1 des enfants, préciser.....

INSCRIPTION

**Le service de restauration scolaire ne peut pas être un « service à la carte »
Tout enfant présent à l'école et inscrit à la demi-pension doit se présenter à la cantine**

- A partir de la rentrée du { lundi mardi jeudi vendredi (le mercredi est géré par l'alsh)
 en exceptionnel

Régime alimentaire spécifique (si allergie ou P.A.I., fournir un justificatif médical) :
.....

TOUT CHANGEMENT RENSEIGNÉ SUR CETTE FICHE DOIT ETRE SIGNALÉ AU PLUS TÔT AU
SECRÉTARIAT DE MAIRIE (changement de rib, de qf caf/msa, d'adresse ou coordonnées, de jour régulier
d'inscription, de situation familiale)

Date et signature des parents ,
« lu et approuvé »

PARTIE RESERVÉE A LA MAIRIE

A partir <input type="checkbox"/> de la rentrée <input type="checkbox"/> du	QF	TARIF
<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi	ATTESTATION QF	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> en exceptionnel	N° ALLOCATAIRE	
Régime alimentaire spécifique	CAF	<input type="checkbox"/> PERE <input type="checkbox"/> MERE
.....	FACTURATION	<input type="checkbox"/> PERE <input type="checkbox"/> MERE
MENETROL, le	PRELEVEMENT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Vu le Maire	RIB	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Changement de RIB	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Observations.....	
	



NOTE D'INFORMATION

INSCRIPTION CANTINE

↳ INSCRIPTION

Pour toute inscription régulière ou exceptionnelle, **une fiche d'inscription**, valable pour toute l'année scolaire, **est à remplir obligatoirement** auprès du **secrétariat de Mairie à chaque rentrée ou en cours d'année**.

↳ MODIFICATION D'INSCRIPTION

Le service de restauration scolaire ne peut pas être un « service à la carte » :

- ‡ Tout enfant présent à l'école et inscrit à la demi-pension doit se présenter à la cantine,
- ‡ Les désinscriptions au jour le jour pour convenances personnelles ne sont pas autorisées,
- ‡ Les absences à l'école, sur la journée, pour raisons médicales doivent être signalées à la cantine avant 9h.

• **En cas de changement renseigné sur la fiche annuelle :**

- ‡ de jour, à long terme,
- ‡ pour radiation de la cantine,
- ‡ de situation familiale ou professionnelle,
- ‡ d'adresse, téléphone,
- ‡ de quotient familial CAF,
- ‡ RIB,
- ‡ ou autre.

le signaler auprès du secrétariat de Mairie soit à l'accueil, soit par mail mairie.menetrol@menetrol.fr soit par téléphone au 04.73.33.43.43

• **En cas de changement exceptionnel :**

- ‡ absence à l'école pour raison médicale,
- ‡ présence exceptionnelle.

le signaler à la cantine avant 9h par téléphone (possibilité de laisser un message) au : **06.30.17.30.28**

Rappel : les enseignant(e)s ne gèrent pas les inscriptions/désinscriptions à la cantine.

↳ FACTURATION

- **Absences** : seules les absences à l'école, sur la journée, pour raisons médicales sont décomptées des repas. Toutes les autres absences sont facturées.
- **Prix du repas** : calculé à partir de l'attestation de droits ou de paiement CAF faisant apparaître le Quotient Familial (QF). Si cette attestation n'est pas fournie, le prix maximum est appliqué.
- **Le paiement** (sauf prélèvement automatique) se fait à réception de la facture **uniquement auprès de la Trésorerie de Riom** (49 Rue de Toulon) soit au guichet soit par courrier. La Mairie ne prend aucun règlement.

MENETROL , le 04 janvier 2021
Le Maire,
DE ABREU Jérôme



L'Adjoint aux Affaires Scolaires
DUCHATEAU Julien

